COOPÉRATION EUROPÉENNE · ACCÈS AUX DROITS

Dossier de présentation

Rendre les droits accessibles.

Redonner des perspectives.

Federacta construit une coopération européenne pour développer le Protocole Vitale® et rendre l'accompagnement accessible aux personnes en difficulté, en réunissant partenaires, compétences et financements.

Un collectif en construction

Federacta réunit des acteurs, recherche des partenaires et contribue à construire des projets et leurs financements autour du Protocole Vitale®. Son objectif est de rendre possible un accompagnement coordonné, avec les compétences et les moyens adaptés aux besoins des personnes.

Le point de départ

Le projet est né particulièrement de l'expérience des chefs d'entreprise en difficulté ou confrontés à la faillite. Les conséquences peuvent toucher à la fois leur activité, leurs revenus et leur vie personnelle ou familiale.

Lorsque les difficultés s'accumulent, les démarches peuvent se fragmenter et les ressources devenir insuffisantes pour solliciter un avocat ou d'autres professionnels. Le projet vise à mieux relier les dimensions juridiques, économiques, sociales et humaines de la situation.

Une vocation plus large

Issu de ce constat, le Protocole Vitale® a vocation à accompagner plus largement toute personne confrontée aux difficultés de la vie quotidienne.

federacta.eu · Découvrir le projet

02 / LE PROJET

Comprendre ce que nous construisons.

Quatre éléments distincts, réunis autour de la personne.

Federacta

Le collectif qui réunit des acteurs, recherche des partenaires et contribue à construire les projets et leurs financements.

Le Protocole Vitale®

La démarche d'accompagnement et de coordination autour de la personne, de sa situation et de ses besoins.

La plateforme numérique

Les outils en développement pour soutenir l'organisation des démarches et leur suivi.

Les projets

Des actions dont les bénéficiaires, les moyens, le budget, le porteur et les conditions seront définis avant leur réalisation.

Une situation pour comprendre

Un dirigeant dont l'activité est en difficulté doit faire face à des questions juridiques, financières et personnelles. Le projet vise à l'aider à organiser cette situation et à mobiliser les bons intervenants, en recherchant une prise en charge lorsque ses ressources ne lui permettent pas de les payer.

Ce qui doit être financé

Le développement et la mise en œuvre du dispositif, les outils numériques et la plateforme, la coordination de l'accompagnement, ainsi que les interventions des avocats et des autres professionnels. Leur rémunération doit être prévue dans les budgets des projets financés.

Les missions, responsabilités, livrables, délais et conditions financières sont à définir pour chaque action. La plateforme reste en développement ; le site public présente le projet et permet une première prise de contact.

03 / LA COOPÉRATION

Partir de la France et de l’Italie.

Construire une coopération européenne utile dans les territoires.

Federacta propose de partir d’une coopération France–Italie pour développer et éprouver les ressources nécessaires à une meilleure continuité de l’accompagnement et à un accès effectif aux droits. Cette coopération permettra de confronter les expériences, d’adapter les ressources aux cadres nationaux et d’en mesurer l’utilité. Son ouverture progressive à d’autres pays visera à enrichir ce travail et à vérifier sa transférabilité. L’ambition européenne se traduira ainsi par des améliorations vérifiables dans les territoires.

Pourquoi une coopération européenne ?

Comparer deux contextes permet de confronter les pratiques et d’identifier ce qui doit être adapté : l’orientation des personnes, les compétences à mobiliser, l’organisation du suivi ou les ressources utiles aux intervenants. Les projets seront construits avec les acteurs concernés, selon les besoins de chaque territoire et les cadres nationaux.

Quelle place pour le travail local ?

L’accompagnement prend forme dans les territoires, auprès des personnes et avec les professionnels compétents. La coopération européenne doit servir ce travail : partager les enseignements, éprouver des ressources communes et adapter leur usage à chaque pays. Elle ne dispense pas de définir les responsabilités et les moyens sur place.

Comment en apprécier l’utilité ?

Pour chaque projet, des objectifs et des indicateurs seront à définir avant sa réalisation. À titre de pistes : la continuité du suivi, l’accès effectif aux professionnels, l’utilité des ressources pour les intervenants et les retours des personnes accompagnées. Ces critères proposés restent à préciser avec les partenaires.

Une ouverture progressive

L’extension à d’autres pays dépendra des projets, des partenaires réunis et des enseignements du travail franco-italien. Les premières actions, leurs partenaires et leur calendrier restent à définir.

04 / PARTICIPER

Construire les prochaines étapes ensemble.

Une coopération, une compétence ou un soutien : ouvrir un premier échange.

Professionnels, partenaires et recherche

Avocats et autres professionnels peuvent proposer une expertise ou une mission. Associations, réseaux, institutions, entreprises, acteurs de la recherche et de la formation peuvent contribuer à identifier les besoins, étudier une action, développer un outil ou évaluer son utilité. Le rôle et les conditions de chacun seront convenus pour le projet concerné.

Deux démarches de financement

Les soutiens d'intérêt général envisagés — subventions, contributions associatives, dons ou mécénat — visent à rendre l'accompagnement accessible et à développer les moyens de cette mission. Les investissements concernent le développement des outils, de la plateforme et des activités économiques, avec un modèle et des conditions à préciser.

Le projet, son porteur et les conditions d'un soutien ou d'un investissement sont définis avant tout engagement. Les règles applicables et la capacité du porteur à recevoir le financement devront être vérifiées. Aucune éligibilité ou perspective de rendement n'est acquise à ce stade.

Du premier contact à un projet défini

Présentez votre intérêt, votre structure, le pays concerné et votre langue de préférence. L'échange permettra de préciser l'objectif, les besoins, les informations utiles, le porteur possible et les moyens à mobiliser. Une prise de contact ne constitue ni une mission confiée ni un partenariat conclu.

Vos interlocuteurs

Brigitte Vitale — français, italien
Luciano Murgia — italien
Jaime Rodriguez — français, espagnol
Raphaël Vitale — anglais, français

contact@federacta.eu

+33 9 72 19 89 00

federacta.eu/contact · Écrire à Federacta

Édition du 3 novembre 2026 · federacta.eu